

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 12 juillet 2004  
(convocation du 28 juin 2004)**

Aujourd'hui Lundi Douze Juillet Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michèle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André  
M. HOUDERBERT Henri à M. HERITIE Michel  
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude  
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain  
M. BANDEL Jean-Didier à M. CANOVAS Bruno  
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel  
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues  
Mme CASTANET Anne à Mme CAZALET Anne-Marie  
M. CASTEL à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain  
M. CAZENAVE Charles à Mme DARCHE Michèle  
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU (jusqu'à 10 h 30)  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge

Mme ISTE Michèle à M. CORDOBA Aimé  
M. JUNCA Bernard à M. DAVID J. Louis (à partir de 11 h 45)  
Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère  
M. LABARDIN Michel à M. FAVROUL Jean-Pierre  
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel  
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANGON Jacques à M. NEUVILLE Michel  
M. MANSENCAL Alain à M. MILLET Thierry  
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. PONS Henri à Mme PUJO Colette (à partir de 11 h 45)  
M. QUANCARD Joël à Mme FAYET Véronique  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. ROUSSET à M. GUILLEMOTEAU (à compter de 10 h 30)  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Renouvellement de l'autorisation de recourir à un agent contractuel**

- sur l'emploi d'ingénieur responsable**
- du département matériel roulant, atelier, alimentation par le sol**
- et dossiers de sécurité**
- à la Mission Tramway**
- Décision - Autorisation**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2001/528 du 28 mai 2001, le conseil de communauté a donné l'autorisation de recourir à un agent contractuel pour le poste de responsable du département matériel roulant, atelier, alimentation par le sol et dossiers de sécurité au sein de la Mission Tramway à compter du 20 août 2001 et pour une durée de trois ans.

Le contrat en cours arrive à expiration le 19 août 2004.

A l'approche de l'échéance, un appel à candidatures est largement diffusé. Si aucun fonctionnaire n'est sélectionné à l'issue de cette période et compte tenu du caractère temporaire des opérations et de la fonction spécifique du poste de responsable du matériel roulant, atelier, alimentation par le sol à la Mission Tramway, l'administration envisagerait de recourir de nouveau à un agent non titulaire sur le fondement de l'article 3 – alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984.

Dans cette hypothèse, il serait donc envisagé de recourir à un agent issu d'un poste élevé d'une société de transports publics telle que le R.A.T.P. Comme le prévoit le statut de cet organisme, l'intéressé serait placé en position de disponibilité spéciale et dans ce cadre, il serait procédé, par notre établissement, au versement de la contribution de retraite prévue à l'article 25 du règlement des retraites et au remboursement de l'indemnité de délocalisation que la R.A.T.P. verse à ses agents ainsi déplacés.

Le rôle de l'agent affecté à ce poste consisterait à assister le chef de projet et aurait les missions suivantes :

- le suivi de réalisation, en liaison avec la maîtrise d'œuvre et l'exploitant, du matériel roulant, de l'alimentation par le sol et des ateliers garage ;
- la responsabilité du dossier de sécurité et d'homologation du système de transport dans le cadre du contrôle technique et de sécurité de l'Etat.

Ce contrat serait conclu pour une durée de trois ans sur la base d'une rémunération correspondant au niveau de celle allouée par la R.A.T.P. soit actuellement un montant brut annuel de 47 928,72 euros hors prime de résultat annuelle.

L'imputation des frais correspondant à ce renouvellement sera effectuée sur le budget principal de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur l'exercice considéré, soit le chapitre 012 – compte 64111 – fonction 8150 et refacturé au Budget Annexe Transports.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser les dispositions ci-dessus définies relatives à l'emploi de responsable du département matériel roulant, atelier, alimentation par le sol et dossiers de sécurité à la Mission Tramway, lequel pourrait, le cas échéant, être pourvu par un agent contractuel issu de la R.A.T.P. à la suite d'une signature de contrat entre la R.A.T.P. et notre administration.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
22 JUILLET 2004

M. BERNARD SEUROT

